

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021**

Le 2 mars deux mil vingt et un une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le mardi 9 mars 2021 sous la présidence de M. Luc Marie FABUREL, Maire.

### **Etaient présents :**

Katia DUPUY, Brigitte SURUT, Elisabeth THIMON, Loïc JAFFRES, Jean-François GALIPAUD, Julie POIDVIN FOURNELLE, Bruno BACHELOT, Marie-Sophie BELLANT, Sylvie CHAIGNARD, Jean-Claude THIEURY, Théophile BRIFFAUT, M. Fabien VILLELA.

**Absents excusés :** Martine RAOUL, Jean-Marc COCHARD.

### **Pouvoirs :**

Mme Martine RAOUL a donné pouvoir à Elisabeth THIMON  
M. Jean-Marc COCHARD a donné pouvoir à Sylvie CHAIGNARD

**Secrétaire de séance :** M. Loïc JAFFRES

### **ORDRE DU JOUR :**

- ▶ Installation du conseiller suppléant.
- ▶ Détermination du nombre d'Adjoints.
- ▶ Election d'Adjoint ou Conseiller Délégué.
- ▶ Attribution d'indemnité.
- ▶ Demande de subvention : Plan de relance régional pour la rénovation énergétique.
- ▶ Amendes de police. Eclairage extérieur à la MTL (accès PMR et Route des Iles).
- ▶ Fourrière animale 2021.

### **Questions diverses**

Le procès-verbal du 15 février n'appelant aucune observation, est adopté par 14 présents dont pouvoirs. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

## **INSTALLATION DU CONSEILLER SUPPLEANT**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Luc Marie FABUREL, Maire qui a déclaré M. Fabien VILLELA installé dans ses fonctions suite à la démission de M. PAUZAT Laurent.

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

### **Délibération 2021-18**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la démission de M. Laurent PAUZAT, Adjoint, il faut prévoir ou non à son remplacement.

Mme Brigitte SURUT regrette que le poste d'Adjoint ne soit pas renouvelé au vu de l'importance des dossiers d'investissement dans une commune et propose que les conseillers se positionnent rapidement sur les dossiers pour s'associer au Maire dans la gestion des travaux.

Monsieur le Maire propose de ne pas le remplacer et de réduire le nombre d'Adjoints à trois.

VOTE : UNANIMITE

**DEMANDE DE SUBVENTION : PLAN DE RELANCE REGIONAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE AU GROUPE SCOLAIRE.**

**Délibération 2021-19**

Dans le cadre de la Dotation à l'investissement par la Région des Pays de la Loire, le projet susceptible d'être éligible est :

**GROUPE SCOLAIRE : RENOVATION ENERGETIQUE CHAUFFAGE ET CHANGEMENT DES MENUISERIES**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter la Région des Pays de la Loire et arrête les modalités de financement provisoire suivantes :

Origine des financements	Montant H.T.
Maitre d'ouvrage	112 500 €
Fonds européens	
DETR-DSIL-DSIL PLAN DE RELANCE- DSIL RENOV. ENERGETIQUE	300 000 €
FNADT	
Conseil Régional (25%)	137 500 €
Conseil Départemental	
Autres collectivités	
Fonds de concours	
Fonds privés	
	550 000 €

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à déposer une demande dans le cadre de la dotation PLAN DE RELANCE REGIONAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE.

Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.

Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

VOTE : UNANIMITE

**AMENDES DE POLICE. CREATION ECLAIRAGE PUBLIC MTL**

**Délibération 2021-20**

L'Etat rétrocède notamment aux communes les produits des amendes de police relatives à la circulation routière. Le montant de la subvention est plafonné à 100 000 € HT ou 30% du devis HT des travaux.

La municipalité souhaite sécuriser les extérieurs de la Maison du Temps libre en éclairage public pour l'accès des personnes à mobilité réduite et les usagers du tri sélectif.

L'accès de la MTL, Route des Iles sera également sécurisé.  
Suivant les solutions adoptées, le montant des travaux est estimé à 12 500 € HT  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande les amendes de police pour la création d'éclairage public à la Maisons du Temps Libre.  
Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.  
VOTE : UNANIMITE

<b>CONVENTION FOURRIERE ANIMALE. Année 2021.</b> <b>Délibération 2021-21</b>
---

Monsieur le Maire présente la convention fourrière animale pour l'année 2021.  
L'année dernière le montant annuel 2020 était de 821.70 €.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter cette convention pour 2021.  
Autorise le Maire à signer la convention.  
Montant maximum par animal, des soins vétérinaires 40 € au-delà de 10 AMV.  
VOTE : UNANIMITE

### **Paroles aux commissions**

- Mme SURUT pour la vie associative et événementielle.
- Mme THIMON pour les travaux de la Maison du Temps Libre.
- M. GALIPAUD pour l'actu et l'informatique de l'école publique.
- Mme DUPUY pour l'enfance et la restauration.
- M. THIEURY pour la préparation budgétaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré en présence de M. THIEURY, le président de la communauté de communes du Val de Sarthe, M. FRANCO accompagné de M. GARNIER, Vice-président chargé du cycle de l'eau et de l'assainissement et Mme BATAILLE, Responsable du service, le jeudi 4 mars à 14h en Mairie.

L'objet de cette rencontre (à l'initiative de la CDC du Val de Sarthe) concernait l'extension des travaux d'assainissement du nouveau lotissement « Le Clos de l'Ecusson » et de son financement d'un montant d'environ 91 200 € HT+ 6 000 € de Maître d'œuvre.

Ces travaux : poste de refoulement et raccordement de huit habitations, ont été évalués par l'ancienne équipe municipale. (2014-2018) Depuis la compétence « assainissement » est passée en 2018 à la CDC du Val de Sarthe !

Lors de ce transfert de compétence, l'ensemble des communes du Val de Sarthe ont transféré les budgets afférents (fonctionnement et investissement).

Le budget assainissement de Fillé était excédentaire de 238 409 € en 2018. Cette provision budgétaire devait servir à financer les travaux de réseaux, la construction de la nouvelle station d'épuration et l'extension du réseau le « Clos de l'Ecusson ». La commune de Fillé a alors transféré à la CDC du Val de Sarthe 150 000 € sur les 238 409 € et a gardé le reste : 88 409 € en l'intégrant dans le budget général de la commune.

Cette situation n'est pas unique, puisque une dizaine de communes (16), n'ont pas reversé l'intégralité de leurs excédents... (Tableau joint).

Cela représente pour l'ensemble des communes concernées, un manque à gagner

pour la CDC du Val de Sarthe de 1 500 000 €, auquel s'ajoute un plan d'investissement de près de 10 millions d'euros sur 10 ans (2018/2030) de dépenses validées par l'ancienne équipe communautaire pour réaliser l'ensemble des travaux d'assainissement des communes.

Depuis les élections municipales, les nouvelles équipes proposent des investissements de 4 millions d'euros soit un total de 14 millions d'euros d'équipements d'assainissement à engager d'ici 2030.

Le recours à l'emprunt est problématique puisque la capacité d'autofinancement ne peut couvrir l'amortissement des travaux...

Devant cette réalité budgétaire M. FRANCO souhaiterait une participation financière de Fillé au regard de l'excédent conservé pour financer les travaux du « Clos de l'Écusson ».

Monsieur le Maire lui a fait remarquer à cet égard, que les communes ayant conservées leur excédent devrait être traitées de la même façon...

La séance est levée à 23h

<b>EMARGEMENTS</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>Emargement</b>
FABUREL Luc Marie (Maire)	
SURUT Brigitte (1 <sup>ère</sup> Adjointe)	
DUPUY Katia (3 <sup>ème</sup> Adjointe)	
GALIPAUD Jean-François (4 <sup>ème</sup> Adjoint)	
THIEURY Jean-Claude (Délégué)	
BACHELOT Bruno	
BELLANT Marie-Sophie	
BRIFFAUT Théophile	
CHAIGNARD Sylvie	
COCHARD Jean-Marc	Absent excusé
JAFFRES Loïc	
POIDVIN Julie	
RAOUL Martine	Absente excusée
THIMON Elisabeth	
VILLELA Fabien	

